



# **Proposition de contrat Fonds distincts Idéal - Série Signature**

## Comment remplir la proposition\*

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les lignes directrices administratives dans la Source du conseiller, à [www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca).

Le présent formulaire sert à **soumettre une proposition de nouveau contrat Fonds distincts Idéal – Série Signature** ou à **verser des primes additionnelles** à un contrat existant.

Veuillez remplir toutes les sections pertinentes du formulaire. Les renseignements incomplets ou qui ne sont pas clairs retarderont l'affectation des primes aux placements sélectionnés, et les primes en vertu d'un nouveau contrat ou les primes additionnelles à un contrat existant seront alors affectées au Fonds du marché monétaire Idéal. À la réception des renseignements exigés, les capitaux seront transférés aux fonds sélectionnés. La date d'effet sera la date du transfert.

### Partie supérieure du formulaire

- Nouveau contrat – cocher la case *Nouveau régime* et remplir chaque section du formulaire comme demandé.
- Primes additionnelles – cocher la case *Primes additionnelles* et entrer le numéro du contrat existant. Remplir les sections 2a et 10 à 21 comme demandé ainsi que les sections 6, 7 et 9 pour effectuer un changement de rentier remplaçant, de bénéficiaire ou de titulaire transféré.

**1 Renseignements sur le nouveau régime** Des contrats distincts sont exigés pour les régimes d'épargne et les régimes de revenu de retraite, les capitaux enregistrés et les capitaux non enregistrés, les capitaux immobilisés et les capitaux non immobilisés, les capitaux immobilisés en vertu de différentes législations, un RER immobilisé et un REIR fédéraux, un FRV et un FRVR fédéraux et les capitaux détenus en vertu de régimes de conjoint et de régimes ordinaires. Les options d'affectation des primes sans frais et avec frais de rachat peuvent être combinées dans le cadre d'un même contrat. Toutefois, des contrats distincts sont exigés dans le cas de l'option avec frais de souscription réduits et de l'option sans frais Platine. Pour sélectionner le régime, cocher la case appropriée. Dans le cas d'un REIR ou d'un FRVR fédéral, cocher la case *Autre* et inscrire REIR ou FRVR dans l'espace prévu à cette fin.

**2 Renseignements sur les Séries** Les séries Idéal 75/100, Idéal 100/100 et revenu Idéal peuvent être souscrites en vertu d'un même contrat, sous réserve qu'il ne puisse y avoir plus d'une seule série de chaque type par contrat.

**3a et 8a Renseignements sur le titulaire du contrat et sur le titulaire additionnel** Fournir des renseignements sur le titulaire à la section 3a et remplir la section 8a s'il y a un titulaire additionnel. Dans le champ *Nature de la principale entreprise ou profession*, inscrire le type d'entreprise ou la profession du titulaire et du titulaire additionnel, ex. : « société de relations publiques », « avocat », etc. Si la personne est à la retraite, inscrire son ancienne profession, ex. : « professeur à la retraite ». Dans le cas d'un transfert de capitaux enregistrés au Canada, le titulaire peut être un non-résident. Remplir le formulaire de l'Agence du revenu du Canada (ARC) *NRTA1 – Autorisation d'exonération d'impôt de non-résidents* et le soumettre avec la proposition. Fournir les renseignements sur chaque titulaire additionnel sur une feuille distincte jointe à la proposition.

Si le titulaire de contrat est une personne morale ou une société de capitaux et s'il a un numéro d'entreprise, inscrire ce numéro dans le champ prévu à cette fin.

**8a** Dans les cas où une signature est exigée pour l'autorisation de changements à apporter au contrat, cocher la case appropriée, selon que la signature d'un seul ou de tous les titulaires est exigée. Si cette section n'est pas remplie, les signatures de tous les titulaires de contrats seront exigées.

**3b et 8b Vérification de l'identité du titulaire du contrat et du titulaire additionnel** Remplir ces sections dans le cas d'un nouveau contrat souscrit au moyen de capitaux externes. Le document utilisé pour vérifier l'identité du titulaire du contrat doit être toujours valide. Une carte d'assurance maladie provinciale, une fiche d'établissement ou une carte de résident permanent peuvent également être utilisées comme preuve d'identité. (**Manitoba, Nouveau-Brunswick, Ontario et Île-du-Prince-Édouard** – dans ces provinces, il est interdit de demander au titulaire du contrat de présenter sa carte d'assurance maladie ou d'accepter une carte présentée. **Québec** – On ne peut demander au client de présenter sa carte d'assurance maladie, mais on peut l'accepter comme preuve d'identité si le titulaire la présente de sa propre initiative).

**3b** Si le titulaire est une **personne morale ou une société de capitaux**, soumettre un certificat de résolution (extrait certifié conforme) ou une copie certifiée des règlements administratifs de la société et une copie de l'un des documents suivants : certificat de personnalité juridique, statuts constitutifs,

déclaration de TPS ou tout autre document semblable qui confirme l'existence de la personne morale ou de la société de capitaux. **Dans le cas d'une entité**, soumettre un des documents suivants : contrat de société, statuts constitutifs, déclaration de TPS ou tout autre document semblable qui confirme l'existence de l'entité.

**5 Renseignements sur le conjoint** L'option qui consiste à demander que le revenu annuel minimum soit établi en fonction de l'âge du conjoint **ne s'applique pas** dans le cas d'un FRV souscrit au Nouveau-Brunswick, et elle **n'est pas offerte** dans le cas d'un FRV souscrit au Québec, si le conjoint est plus âgé que le rentier.

**7 Renseignements sur le Bénéficiaire** Si aucun bénéficiaire n'est désigné, le bénéficiaire par défaut sera la succession du titulaire de contrat. **FRRI, FRV, FRVR et FRR prescrit** – Ne pas remplir cette section si le rentier est marié, car la législation en matière de régimes de retraite stipule que le bénéficiaire en vertu de ces régimes doit être le conjoint.

**10 Provenance des capitaux** Dans le cas d'un régime enregistré, indiquer la provenance des capitaux. Dans le cas d'un transfert à partir d'un contrat existant de la Standard Life, sélectionner *Transfert interne* et inscrire, sur la ligne prévue à cet effet, le numéro du contrat duquel les capitaux sont transférés. S'il s'agit d'un transfert, inscrire le montant estimatif qui sera transféré. Joindre le formulaire de transfert exigé de l'Agence du revenu du Canada (non exigé dans le cas des transferts internes – sauf les transferts prévus au formulaire T2220). Les numéros des modèles de régime sont les suivants : RER 267-053 et FRR 1501. Si les capitaux sont immobilisés, préciser la législation provinciale qui s'applique et fournir l'avenant approprié au titulaire de contrat. On trouvera les avenants dans la section réservée aux formulaires du site *Source du conseiller*, à [www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca).

**12 Date du revenu viager** Remplir cette section pour préciser la date du revenu viager en vertu de la série revenu Idéal. L'âge minimum est de 55 ans.

**13 Versement des primes et directives d'affectation** Voir la page ci-contre pour les noms et les numéros des Fonds distincts Idéal – Série Signature et les primes minimales.

**Option d'affectation** : Sélectionner le(s) Fonds distinct(s) Idéal en inscrivant le nom du fonds et le numéro de la série dans les colonnes appropriées.

Dans la colonne **Primes**, sélectionner **Montant (\$)** ou **Pourcentage (%)** et entrer le montant en dollars ou le pourcentage des primes affectées aux fonds choisis. Dans le cas d'une convention de prélèvement automatique (CPA), entrer le montant en dollars à affecter aux fonds sélectionnés et remplir la section 14.

Pour un **programme de retraits systématiques (PRS)** (régimes d'épargne non enregistrés seulement), sélectionner **Montant (\$)** ou **Pourcentage (%)**, indiquer le montant en dollars ou le pourcentage à retirer des fonds choisis et remplir la section 16. Les soldes et les versements par PRS minimums suivants doivent être respectés.

Option de frais de rachat de la prime	Série Idéal 75/100 et Série Idéal 100/100		Série revenu Idéal	
	Solde minimum	Versement minimum par PRS	Solde minimum	Versement minimum par PRS
Toutes les options, à l'exception de l'option Platine	5 000 \$ par série	100 \$	25 000 \$ par série	100 \$
Option sans frais Platine	250 000 \$ par contrat	500 \$	250 000 \$ par contrat	500 \$

Pour les **versements de revenu de retraite**, sélectionner **Montant (\$)** ou **Pourcentage (%)**, indiquer le montant en dollars ou le pourcentage devant être retiré des fonds choisis et remplir la section 16.

**14 Convention de prélèvement automatique (CPA)** Remplir cette section dans le cas d'une CPA. Les retraits peuvent être effectués entre le 1<sup>er</sup> jour et le 31<sup>e</sup> jour du mois. Joindre un spécimen de chèque personnalisé ou fournir une confirmation estampillée de la banque comprenant les renseignements suivants : nom de la banque, numéro de domiciliation, code de banque et numéro de compte bancaire du titulaire du contrat ou du payeur.

\* Ces directives sont valables à la date d'impression et peuvent être modifiées.

**15 Programme d'achats périodiques** Remplir cette section pour le programme d'achats périodiques. Pour choisir le **programme d'achats périodiques**, indiquer les fonds entre lesquels les capitaux doivent être transférés en entrant les montants dans les colonnes du *fonds* et *au fonds*. Les réaffectations sont autorisées entre les fonds d'une même série et les fonds comportant la même option d'affectation des primes. Le plancher est de 1 000 \$ par fonds pour l'option sans frais Platine. Dans le cas de toutes les autres options, le plancher est de 250 \$ par fonds pour les régimes d'épargne et de 1 000 \$ par fonds pour les régimes enregistrés de revenu de retraite. Le programme d'achats périodiques peut être annulé en tout temps en donnant un préavis de 10 jours ouvrables à la Standard Life.

**16 Renseignements relatifs aux versements effectués en vertu du programme de retraits systématiques (PRS) et aux versements de revenu de retraite**

Sélectionner la périodicité des versements et inscrire la date du premier versement. Dans les deux cas, les versements peuvent être faits entre le 1<sup>er</sup> et le 31<sup>e</sup> jour du mois et ils sont effectués par voie électronique ou postés dans les cinq jours ouvrables suivant la date de versement sélectionnée. Dans le cas du PRS et des versements de revenu de retraite, entrer le montant selon la périodicité si le revenu uniforme ou indexé est sélectionné à la partie inférieure de cette section. Indiquer si les versements sont nets ou bruts, ainsi que le mode de versement. Pour le dépôt direct, joindre un spécimen de chèque personnalisé ou fournir une confirmation estampillée de l'institution financière comprenant les renseignements suivants : nom de l'institution financière, numéro de domiciliation, code de l'institution financière et numéro de compte du titulaire du contrat.

**Versements de revenu de retraite seulement :** Choisir l'option de versement et le montant des retenues d'impôt. Si le montant des retenues d'impôt n'est pas indiqué, l'impôt minimal sera prélevé. Indiquer si les versements de revenu minimum sont fondés sur l'âge du conjoint.

**Attention** – Les versements de revenu payables avant le 10 janvier seront retardés en raison du recalcul annuel des versements de revenu minimums et maximums.

**18 Autorisation et signatures** Le titulaire du contrat, le titulaire additionnel et le rentier doivent signer et dater la proposition dans cette section. Si une personne morale ou une société de capitaux est le titulaire ou le titulaire additionnel, un signataire autorisé doit apposer sa signature même si cette personne a déjà signé à titre de rentier. Lorsque le payeur n'est pas le titulaire du contrat ou le titulaire additionnel, remplir et soumettre le formulaire PC F5097, *Détermination de l'existence d'un tiers*.

**19 Consentement du conjoint** Dans le cas des FRRI ou des FRV, le conjoint doit signer cette section pour consentir au transfert des capitaux immobilisés administrés en vertu de la *Pension Benefits Act* des provinces suivantes : **Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse et Ontario**.

**20 Renseignements sur le conseiller** Entrer les renseignements exigés, dont les codes du conseiller et du bureau de vente. Dans le cas d'un traitement **manuel**, entrer le code du conseiller de six chiffres (ex. : 099999) ainsi que le code de cinq lettres du bureau de vente (distributeur) fournis par la Standard Life. Dans le cas d'un traitement **électronique**, entrer les codes du conseiller et du distributeur. Le conseiller qui sera chargé du suivi sera le signataire de la proposition, sauf indication contraire (dans le cas de partage des commissions). Aux fins d'identification, ajouter la mention « conseiller assurant le suivi » à côté du nom du conseiller.

**21 Déclaration, attestation et signature du conseiller** Le conseiller doit répondre aux questions de cette section, puis signer et dater celle-ci.

Remettre au titulaire du contrat la quatrième copie de la proposition ainsi que la *Notice explicative des Fonds distincts Idéal – Série Signature* (qui comprend les dispositions du contrat). Faire parvenir l'original de la proposition à la Standard Life.

Primes minimales – options avec frais, frais réduits et sans frais					
	Série Idéal 75/100 et Série Idéal 100/100			Série revenu Idéal (Option avec frais réduits et option sans frais seulement)	
Type de régime	Prime initiale (nouveau contrat)	Primes additionnelles		Prime initiale (nouveau contrat)	Primes additionnelles
Régime d'épargne	1 000 \$ par série (250 \$ par fonds) ou 50 \$ par fonds en vertu d'une CPA	250 \$ par fonds ou 50 \$ par fonds en vertu d'une CPA		25 000 \$ par série (1 000 \$ par fonds)	1 000 \$ par fonds ou 50 \$ par fonds en vertu d'une CPA*
Régime de revenu de retraite	10 000 \$ par série (1 000 \$ par fonds)	1 000 \$ par fonds		25 000 \$ par série (1 000 \$ par fonds)	1 000 \$ par fonds

Primes minimales – option Platine sans frais					
	Série Idéal 75/100 et Série Idéal 100/100			Série revenu Idéal	
Type de régime	Prime initiale (nouveau contrat)	Primes additionnelles		Prime initiale (nouveau contrat)	Primes additionnelles
Régime d'épargne	250 000 \$ par contrat (5 000 \$ par fonds)	5 000 \$ par fonds ou 1 000 \$ par fonds en vertu d'une CPA*		250 000 \$ par contrat (25 000 \$ par série (5 000 \$ par fonds))	5 000 \$ par fonds ou 1 000 \$ par fonds en vertu d'une CPA*
Régime de revenu de retraite	250 000 \$ par contrat (5 000 \$ par fonds)	5 000 \$ par fonds		250 000 \$ par contrat (25 000 \$ par série (5 000 \$ par fonds))	5 000 \$ par fonds

\* La prime initiale minimale doit avoir été versée avant la mise en place d'une convention de prélèvement automatique.

**Veillez communiquer avec la Standard Life aux fins d'approbation dans les cas suivants :**

**Série revenu Idéal** - Pour les affectations de prime unique ou de primes multiples de plus de 5 000 000 \$.

**Série Idéal 75/100** - Pour les affectations de prime unique ou de primes multiples de plus de 10 000 000 \$.

**Série Idéal 100/100** - Pour les affectations de prime unique ou de primes multiples de plus de 10 000 000 \$.

Fonds distincts Idéal – Série Signature – Noms et numéros des fonds													
Noms des fonds et des portefeuilles	Numéros de fonds												
	Série Idéal 75/100				Série Idéal 100/100				Série revenu Idéal				
	Avec frais	Frais réduits	Sans frais	Platine sans frais	Avec frais	Frais réduits	Sans frais	Platine sans frais	Avec frais	Frais réduits	Sans frais	Platine sans frais	
<b>Fonds à revenu fixe</b>													
Fonds du marché monétaire Idéal	703	7103	7303	7403	803	8103	8303	8403	603	6103	6303	6403	
Fonds d'obligations canadiennes Idéal	701	7101	7301	7401	801	8101	8301	8401	601	6101	6301	6401	
Fonds d'obligations de sociétés Idéal	708	7108	7308	7408	808	8108	8308	8408	-	-	-	-	
Fonds d'obligations internationales Idéal	709	7109	7309	7409	809	8109	8309	8409	-	-	-	-	

(suite)

Fonds distincts Idéal – Série Signature – Noms et numéros des fonds (suite)												
Noms des fonds et des portefeuilles	Numéros de fonds											
	Série Idéal 75/100				Série Idéal 100/100				Série revenu Idéal			
	Avec frais	Frais réduits	Sans frais	Platine sans frais	Avec frais	Frais réduits	Sans frais	Platine sans frais	Avec frais	Frais réduits	Sans frais	Platine sans frais
<b>Fonds équilibrés</b>												
Fonds équilibré de revenu Idéal	705	7105	7305	7405	805	8105	8305	8405	605	6105	6305	6405
Portefeuille essentiel de revenu Russell Idéal	744	7144	7344	7444	844	8144	8344	8444	644	6144	6344	6444
Fonds de revenu mensuel Idéal	713	7113	7313	7413	813	8113	8313	8413	613	6113	6313	6413
Fonds de revenu mensuel Fidelity Idéal	764	7164	7364	7464	864	8164	8364	8464	664	6164	6364	6464
Fonds équilibré Idéal	700	7100	7300	7400	800	8100	8300	8400	600	6100	6300	6400
Fonds équilibré Trimark Idéal	740	7140	7340	7440	840	8140	8340	8440	-	-	-	-
Fonds équilibré Power Dynamique Idéal	766	7166	7366	7466	866	8166	8366	8466	-	-	-	-
Fonds équilibré canadien Invesco Idéal	741	7141	7341	7441	841	8141	8341	8441	641	6141	6341	6441
Fonds équilibré canadien Fidelity Idéal	742	7142	7342	7442	842	8142	8342	8442	642	6142	6342	6442
Fonds de répartition d'actifs canadiens Fidelity Idéal	743	7143	7343	7443	843	8143	8343	8443	-	-	-	-
Portefeuille diversifié de revenu mensuel Russell Idéal	745	7145	7345	7445	845	8145	8345	8445	645	6145	6345	6445
Fonds de revenu mondial Templeton Idéal	746	7146	7346	7446	846	8146	8346	8446	-	-	-	-
Fonds mondial équilibré Trimark Idéal	747	7147	7347	7447	847	8147	8347	8447	647	6147	6347	6447
Fonds mondial de répartition d'actifs Fidelity Idéal	748	7148	7348	7448	848	8148	8348	8448	-	-	-	-
<b>Fonds d'actions</b>												
Fonds de revenu de dividendes Idéal	720	7120	7320	7420	820	8120	8320	8420	-	-	-	-
Fonds de dividendes Fidelity Idéal	765	7165	7365	7465	865	8165	8365	8465	-	-	-	-
Fonds de dividendes canadiens de croissance Idéal	704	7104	7304	7404	804	8104	8304	8404	-	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes Idéal	702	7102	7302	7402	802	8102	8302	8402	-	-	-	-
Fonds ciblé d'actions canadiennes Idéal	722	7122	7322	7422	822	8122	8322	8422	-	-	-	-
Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Idéal	710	7110	7310	7410	810	8110	8310	8410	-	-	-	-
<b>Fonds d'actions américaines</b>												
Fonds de dividendes US de croissance Idéal	721	7121	7321	7421	821	8121	8321	8421	-	-	-	-
Fonds d'actions US de valeur Idéal	706	7106	7306	7406	806	8106	8306	8406	-	-	-	-
<b>Fonds d'actions internationales</b>												
Fonds de dividendes mondiaux de croissance Idéal	719	7119	7319	7419	819	8119	8319	8419	-	-	-	-
Fonds d'actions mondiales Idéal	714	7114	7314	7414	814	8114	8314	8414	-	-	-	-
Fonds d'actions internationales Idéal	707	7107	7307	7407	807	8107	8307	8407	-	-	-	-
<b>Portefeuilles</b>												
Portefeuille conservateur Idéal	715	7115	7315	7415	815	8115	8315	8415	615	6115	6315	6415
Portefeuille modéré Idéal	716	7116	7316	7416	816	8116	8316	8416	616	6116	6316	6416
Portefeuille de croissance Idéal	717	7117	7317	7417	817	8117	8317	8417	617	6117	6317	6417
Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Idéal	728	7128	7328	7428	828	8128	8328	8428	-	-	-	-
Portefeuille audacieux Idéal	718	7118	7318	7418	818	8118	8318	8418	-	-	-	-
Portefeuille mondial Idéal	729	7129	7329	7429	829	8129	8329	8429	-	-	-	-
Portefeuille conservateur Idéal Sélect	749	7149	7349	7449	849	8149	8349	8449	649	6149	6349	6449
Portefeuille modéré Idéal Sélect	750	7150	7350	7450	850	8150	8350	8450	650	6150	6350	6450
Portefeuille de croissance Idéal Sélect	751	7151	7351	7451	851	8151	8351	8451	651	6151	6351	6451
Portefeuille de dividendes de croissance et de revenu Idéal Sélect	753	7153	7353	7453	853	8153	8353	8453	-	-	-	-
Portefeuille audacieux Idéal Sélect	752	7152	7352	7452	852	8152	8352	8452	-	-	-	-
Portefeuille mondial Idéal Sélect	754	7154	7354	7454	854	8154	8354	8454	-	-	-	-
Portefeuille équilibré de revenu LifePoints® Russell Idéal	755	7155	7355	7455	855	8155	8355	8455	655	6155	6355	6455
Portefeuille équilibré LifePoints® Russell Idéal	756	7156	7356	7456	856	8156	8356	8456	656	6156	6356	6456
Portefeuille équilibré de croissance LifePoints® Russell Idéal	757	7157	7357	7457	857	8157	8357	8457	657	6157	6357	6457
Portefeuille de croissance à long terme LifePoints® Russell Idéal	758	7158	7358	7458	858	8158	8358	8458	-	-	-	-
Portefeuille de revenu diversifié FT Quotientiel Idéal	759	7159	7359	7459	859	8159	8359	8459	659	6159	6359	6459
Portefeuille équilibré de revenu FT Quotientiel Idéal	760	7160	7360	7460	860	8160	8360	8460	660	6160	6360	6460
Portefeuille équilibré de croissance FT Quotientiel Idéal	761	7161	7361	7461	861	8161	8361	8461	661	6161	6361	6461
Portefeuille équilibré mondial FT Quotientiel Idéal	762	7162	7362	7462	862	8162	8362	8462	662	6162	6362	6462
Portefeuille de croissance FT Quotientiel Idéal	763	7163	7363	7463	863	8163	8363	8463	-	-	-	-
Fonds combiné modéré Dynamique Idéal	767	7167	7367	7467	867	8167	8367	8467	-	-	-	-
Fonds combiné audacieux Dynamique Idéal	768	7168	7368	7468	868	8168	8368	8468	-	-	-	-
Portefeuille Croissance équilibré DynamiqueUltra Idéal	769	7169	7369	7469	869	8169	8369	8469	-	-	-	-
Portefeuille de revenu et de croissance Meritas Idéal	770	7170	7370	7470	870	8170	8370	8470	-	-	-	-
Portefeuille équilibré Meritas Idéal	771	7171	7371	7471	871	8171	8371	8471	-	-	-	-
Portefeuille de croissance et de revenu Meritas Idéal	772	7172	7372	7472	872	8172	8372	8472	-	-	-	-

\* Ces directives sont valables à la date d'impression et peuvent être modifiées.

**Avis au(x) titulaire(s) du contrat ou au(x) rentier(s)**

La transaction décrite dans la présente proposition est conclue entre le(s) titulaire(s) du contrat et la Standard Life. La personne qui sollicite la présente proposition est un entrepreneur indépendant qui touchera une rémunération de la Standard Life après la conclusion de la présente transaction. Grâce à la présente proposition, la personne qui l'a sollicitée peut être admissible à des avantages non pécuniaires en fonction du volume d'affaires qu'elle fait souscrire pour la Compagnie au cours d'une période donnée. Le(s) titulaire(s) du contrat n'est (ne sont) pas tenu(s) de conclure d'autres affaires avec la Standard Life aux termes de la présente transaction.

La Standard Life établira un dossier de services financiers aux fins d'assurance, de rente, de crédit et de services connexes, auquel seront versés les renseignements relatifs à votre proposition d'assurance et à toute demande de règlement. Seuls les conseillers intéressés au présent contrat (ainsi que leurs firmes), les personnes ou les employés chargés des enquêtes, de la sélection des risques, de l'administration et des demandes de règlement, ou toute autre personne que vous autoriserez à le faire, pourront consulter votre dossier.

Votre dossier sera conservé aux bureaux de la Standard Life. Vous êtes autorisé(s) à consulter les renseignements personnels que contient votre dossier et, s'il y a lieu, à les faire rectifier en faisant parvenir une demande écrite à cette fin à l'adresse suivante :

**Ombudsman**

Compagnie d'assurance Standard Life du Canada

1245, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H3G 1G3

### 1 Renseignements sur le nouveau régime (Veuillez indiquer le type de régime désiré – veuillez n'en choisir qu'un seul.)

#### Régimes d'épargne

- Régime d'épargne non enregistré  
 Régime d'épargne-retraite (RER)\*  
 RER de conjoint\*
- RER immobilisé ou compte de retraite immobilisé (CRI)\*  
 Autre\* (veuillez spécifier) \_\_\_\_\_

\* À enregistrer à titre de RER en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)

#### Régimes de revenu de retraite†

- Fonds de revenu de retraite (FRR)  
 FRR de conjoint  
 Fonds de revenu viager (FRV)
- FRR immobilisé (FRRI)  
 FRR prescrit (FRRP, Saskatchewan seulement)  
 Autre† (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

† À enregistrer à titre de FRR en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)

### 2 Renseignements sur les séries

#### 2a Veuillez indiquer les séries dans lesquelles vous désirez investir. (Veuillez choisir toutes les réponses qui s'appliquent.)

- Série Idéal 75/100  
 Série Idéal 100/100  
 Série Revenu Idéal

#### 2b Veuillez indiquer quelle option vous choisissez. (Une seule option peut être choisie.)

- Option sur une tête  
 Option sur une tête avec un rentier remplaçant (Veuillez remplir la section 6.)  
 Option de revenu avec corentier (Seulement si le régime d'épargne non enregistré est sélectionné. Le titulaire du contrat doit être le rentier.) (Veuillez remplir la section 5.)

### 3a Renseignements sur le titulaire du contrat

Aux termes d'un régime enregistré, le titulaire du contrat est aussi le rentier. Le NAS est exigé à des fins fiscales.

### 3b Vérification de l'identité du titulaire du contrat

Une preuve valide de l'identité du titulaire du contrat est exigée par la loi. Dans le cas d'une société ou d'une autre entité, un document attestant la personnalité juridique de cette société ou entité est exigé. Voir les documents indiqués dans la feuille de directives.

Nom / Dénomination sociale		Prénom	
Adresse		Ville	
Province		Code postal	
Tél. (domicile)	Tél. (travail)		NAS / Numéro d'entreprise
Date de naissance (JJ-MM-AAAA)	Sexe	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	Langue <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais
Nature de la principale entreprise ou profession (si la personne est à la retraite, inscrire son ancienne profession.)			
Type de document : <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Acte de naissance		<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)	
N° de document		Lieu de délivrance	
Dénomination sociale / Nom et prénom inscrits sur le document		Province d'enregistrement	

### 4 Renseignements sur le rentier

Régimes d'épargne non enregistrés seulement (à remplir si le rentier n'est pas le titulaire du contrat).

Advenant le décès du rentier, le contrat se termine, sauf si un rentier remplaçant est désigné dans la section ci-après.

Le NAS est exigé à des fins fiscales.

Nom		Prénom	
Date de naissance (JJ-MM-AAAA)	Sexe	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	NAS
Tél. (domicile)		Tél. (travail)	

### 5 Renseignements sur le conjoint

Veuillez remplir :

- Pour une option de revenu avec corentier
- Pour un FRR de conjoint
- Pour un RER de conjoint
- Si vous désirez que les versements du FRR soient établis en fonction de l'âge de votre conjoint

Pour l'option de revenu avec corentier, le corentier doit être le seul bénéficiaire et être le conjoint ou le conjoint de fait du rentier au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Le NAS est exigé à des fins fiscales.

Nom		Prénom	
Date de naissance (JJ-MM-AAAA)	Sexe	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	NAS
Tél. (domicile)		Tél. (travail)	

### 6 Renseignements sur le rentier remplaçant

Pour les REER, FRR et régimes d'épargne non enregistrés seulement.

Si vous désirez que le contrat se poursuive après le décès du rentier, vous devez désigner un rentier remplaçant. Dans un tel cas, au décès du rentier, aucune garantie au décès ne sera payable, et le contrat demeurera en vigueur.

Pour les REER, le rentier remplaçant doit être le seul bénéficiaire et être le conjoint ou le conjoint de fait du rentier. Le rentier remplaçant, au décès du rentier, continuera d'avoir droit à tous les avantages du contrat dans un contrat REER en son nom.

Pour les FRR, le rentier remplaçant doit être le conjoint ou le conjoint de fait du rentier.

Pour de plus amples renseignements sur la planification successorale, voir la Notice explicative des Fonds distincts Idéal – Série Signature.

Le NAS est exigé à des fins fiscales.

Nom		Prénom	
Date de naissance (JJ-MM-AAAA)	Sexe	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	NAS
Tél. (domicile)		Tél. (travail)	

## 7 Renseignements sur le bénéficiaire

Si la présente proposition a été signée par une personne qui a obtenu une procuration du titulaire du contrat, la désignation de bénéficiaire n'est valable que dans certaines circonstances. Veuillez consulter votre conseiller juridique.

Si le titulaire du contrat n'est pas le rentier, le titulaire, de son vivant — et non le bénéficiaire désigné — recevra le capital-décès prévu par la garantie au décès.

Si vous avez sélectionné l'option de revenu avec corentier et que vous avez rempli la section 5, le corentier sera considéré comme étant le bénéficiaire. Si vous désignez une autre personne dans la section sur le bénéficiaire, cette personne sera considérée comme étant le bénéficiaire subrogé.

Pour de plus amples renseignements sur la **planification successorale**, voir la *Notice explicative des Fonds distincts Idéal — Série Signature*.

**Si vous utilisez le présent formulaire pour des versements de primes additionnelles et si vous désirez désigner un bénéficiaire dans cette section, veuillez noter ce qui suit :**

- Si le bénéficiaire actuel du contrat est **révocable**, celui-ci sera révoqué, et le nouveau bénéficiaire désigné ci-après sera le seul bénéficiaire du contrat.
- Si le bénéficiaire actuel du contrat est **irrévocable**, il faut obtenir son consentement avant de modifier la désignation de bénéficiaire.

Succession du titulaire du contrat, ou

### Bénéficiaire

Nom	Prénom
Date de naissance (JJ-MM-AAAA)	Lien avec le titulaire du contrat
Sexe <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	

**Au Québec**, la désignation du conjoint comme bénéficiaire est irrévocable, sauf indication contraire. La définition de « conjoint », aux fins de la désignation de bénéficiaire, comprend la personne unie au titulaire du contrat par un mariage ou une union civile. Elle exclut le conjoint de fait.

**Veuillez apposer vos initiales dans l'espace prévu si vous désirez que la désignation de votre conjoint comme bénéficiaire soit révocable.**

Les sections 8 et 10 s'appliquent aux régimes d'épargne non enregistrés seulement.

## 8a Renseignements sur le titulaire additionnel

Régimes d'épargne non enregistrés seulement.

S'il y a plusieurs titulaires, advenant le décès d'un titulaire qui n'est pas un rentier :

- dans toutes les provinces, sauf au Québec, on présumera que la propriété conjointe avec gain de survie a été choisie;
- au Québec, le titulaire additionnel sera considéré comme le titulaire subrogé.

Dans les deux cas, la part du titulaire décédé passe automatiquement au titulaire survivant.

Pour de plus amples renseignements sur la **planification successorale**, voir la *Notice explicative des Fonds distincts Idéal — Série Signature*.

Le NAS est exigé à des fins fiscales.

## 8b Vérification de l'identité du titulaire additionnel

Une preuve valable de l'identité du titulaire additionnel est exigée par la loi.

Nom	Prénom		
Adresse	Ville		
Province	Code postal		
Tél. (domicile)	Tél. (travail)		
Date de naissance (JJ-MM-AAAA)	Sexe <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin	NAS	
Nature de la principale entreprise ou profession	Autorisation : <input type="checkbox"/> Un seul titulaire peut signer <input type="checkbox"/> Tous les titulaires doivent signer		
Type de document : <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Acte de naissance	<input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)		
N° de document	Lieu de délivrance		
Dénomination sociale / Nom et prénom inscrits sur le document	Province d'enregistrement		

## 9 Renseignements sur le titulaire subrogé

Régimes d'épargne non enregistrés seulement (à remplir si le rentier n'est pas le titulaire du contrat).

Veuillez remplir cette section si vous désirez désigner une personne pour vous succéder à titre de titulaire du contrat advenant votre décès et le décès du titulaire additionnel).

Le titulaire subrogé deviendra titulaire du contrat uniquement si le titulaire du contrat et le titulaire (le cas échéant) additionnel décèdent avant le rentier.

Pour de plus amples renseignements sur la **planification successorale**, voir la *Notice explicative des Fonds distincts Idéal — Série Signature*.

Le NAS est exigé à des fins fiscales.

**Dans toutes les provinces, si aucun titulaire (titulaire du contrat, titulaire additionnel ou titulaire subrogé) ne survit, le rentier devient le titulaire du contrat.**

Nom	Prénom		
Date de naissance (JJ-MM-AAAA)	Sexe <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin		
Tél. (domicile)	Tél. (travail)		
Lien avec le titulaire du contrat			

## 10 Provenance des capitaux

Régimes enregistrés seulement.

Veuillez indiquer la provenance des capitaux et joindre le formulaire approprié.

<input type="checkbox"/> Revenu gagné <input type="checkbox"/> T2151	<input type="checkbox"/> T2030 <input type="checkbox"/> T2220 <input type="checkbox"/> T2033 ou l'équivalent	<input type="checkbox"/> Transfert interne _____ <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) _____
Capitaux immobilisés? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Dans l'affirmative, précisez la province ou le territoire aux fins de la législation	
Montant estimatif du transfert : _____ \$		

Les sections 11 à 21 doivent être remplies pour tous les types de régime.

## 11 Date d'échéance des séries

### Série Revenu Idéal

Pour la Série Revenu Idéal, la date d'échéance est le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteindra l'âge de 100 ans — ou le conjoint ou conjoint de fait du rentier au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans le cas de l'option avec corentier.

### Série Idéal 75/100 et Série Idéal 100/100

Dans le cas des régimes non enregistrés, la date d'échéance implicite est le 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier et, dans le cas des régimes enregistrés, le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge limite fixé par la loi pour l'échéance des régimes d'épargne enregistrés.

Veuillez noter qu'une période d'au moins 10 ans (Série Idéal 75/100) ou 15 ans (Série Idéal 100/100) doit s'être écoulée entre la date du premier versement de prime ou la date de la dernière revalorisation et la date choisie.

Si vous désirez fixer une autre date, veuillez l'indiquer ici :

\_\_\_\_\_ (JJ-MM-AAAA) pour la Série Idéal 75/100

\_\_\_\_\_ (JJ-MM-AAAA) pour la Série Idéal 100/100

## 12 Date du revenu viager (DRV) (pour la Série Revenu Idéal seulement)

Veuillez indiquer la date du revenu viager : \_\_\_\_\_ (JJ-MM-AAAA)

Si aucune date n'est indiquée, la date du revenu viager sera la suivante :

Régimes enregistrés de revenu de retraite : un an suivant la date du transfert d'un REER ou un an suivant la date de versement de la prime initiale à la Série Revenu Idéal;

Régimes d'épargne non enregistrés : la date du 65<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier; si le rentier (ou son conjoint ou conjoint de fait plus jeune dans le cas de l'option de revenu avec corentier) a dépassé la limite d'âge implicite pour la DRV et n'a pas sélectionné une DRV sur la proposition, la DRV implicite correspond à un an après le versement de la prime initiale.

Régimes enregistrés d'épargne-retraite : sans objet.

## 13 Versement des primes et directives d'affectation

Prière d'établir tous les chèques à l'ordre de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada. (Les primes forfaitaires ne peuvent être prélevées par transfert électronique de fonds.)

S'agit-il d'un régime d'employé de la Standard Life?  Oui  Non

Option d'affectation		Primes		Convention de prélèvement automatique (CPA)*	Programme de retraits systématiques et versements de revenu de retraite**
Nom du Fonds distinct Idéal	Numéro du fonds	Montant (\$) ou pourcentage (%) <input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %		Montant (\$)	Montant (\$) ou pourcentage (%) <input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %
<b>Total</b>				\$	\$/100 %

\*Veuillez remplir les sections correspondantes ci-après.

† En l'absence d'instructions, les versements en vertu du programme de retraits systématiques et les versements de revenu de retraite seront prélevés selon l'ordre implicite établi par la Standard Life au moment de chaque paiement.

## 14 Convention de prélèvement automatique (CPA)

RER, RER de conjoint et régimes d'épargne non enregistrés seulement.

Veuillez joindre un spécimen de chèque personnalisé portant la mention « nul », ou une preuve valable portant le timbre de l'institution financière (obligatoire).

Périodicité :  hebdomadaire  toutes les deux semaines  mensuelle  tous les deux mois  
 trimestrielle  semestrielle  annuelle

Date du premier prélèvement (JJ-MM-AAAA)

Date des prélèvements périodiques (JJ-MM-AAAA)

## 15 Programme d'achats périodiques par sommes fixes

Périodicité :  hebdomadaire  toutes les deux semaines  mensuelle  tous les deux mois  
 trimestrielle  semestrielle  annuelle

Début (JJ-MM-AAAA)

Fin (JJ-MM-AAAA) (s'il y a lieu)

du fond N°

Montant (\$)

au fond N°

## 16 Renseignements relatifs aux versements effectués en vertu du programme de retraits systématiques (PRS) et aux versements de revenu de retraite

Le PRS est offert dans le cadre des régimes d'épargne non enregistrés seulement.

Veuillez joindre un spécimen de chèque personnalisé portant la mention « nul », ou une preuve valable portant le timbre de l'institution financière (obligatoire).

Veuillez noter qu'en l'absence d'instructions, tout versement sera considéré comme un versement brut (c'est-à-dire que l'impôt et les frais applicables seront prélevés sur le versement choisi).

\*La Standard Life se réserve le droit de cesser d'émettre des chèques pour n'offrir que le dépôt direct.

### Versements en vertu du PRS et versements de revenu de retraite

Périodicité :  hebdomadaire  toutes les deux semaines  mensuelle  tous les deux mois  
 trimestrielle  semestrielle  annuelle

Date du premier versement (JJ-MM-AAAA)

Montant du versement périodique

Net  Brut

Mode de versement :  dépôt direct  envoi à l'adresse du titulaire\*

### Versements de revenu de retraite seulement

Option de versement choisie :  revenu minimum  revenu plafond (FRV et FRRI)  revenu uniforme \_\_\_\_\_ \$  
 revenu indexé majoré de \_\_\_\_\_ % (maximum de 20 %) par année  
 Minimum FRR rajusté (Série Revenu Idéal seulement)

Retenues d'impôt :  retenue minimum  fédéral \_\_\_\_\_ %

provincial (résidents du Québec seulement) \_\_\_\_\_ %

Je demande que les versements de revenu minimum soient fondés sur l'âge de mon conjoint. (Remplir la section 5.)

## 17 Renseignements bancaires (Veuillez joindre un spécimen de chèque personnalisé portant la mention « nul » OU une preuve valable portant le timbre de l'institution financière.)

La présente section doit être remplie uniquement pour les CPA, les programmes de retraits systématiques et les versements de revenu de retraite.

Nom de l'institution financière	Numéro de domiciliation	Code d'institution financière	N° de compte
---------------------------------	-------------------------	-------------------------------	--------------

## 18 Autorisation et signatures

« Je », « mon », « ma » et « moi-même » désignent le Titulaire du contrat et le Titulaire additionnel, le cas échéant.

- Je déclare (Nous déclarons) que les réponses et les renseignements fournis dans la présente proposition sont exacts, et je conviens (nous convenons) que les présentes proposition et déclaration, de même que les dispositions du contrat, constitueront la base du contrat conclu entre la Standard Life et moi-même (nous-mêmes). Je reconnais (Nous reconnaissons) avoir reçu la proposition complète.
- Je reconnais (Nous reconnaissons) avoir reçu la *Notice explicative des Fonds distincts Idéal – Série Signature*, y compris la section Aperçu du fonds de chaque fonds, les dispositions du contrat et la proposition remplie.
- Si je soumetts (nous soumettons) une proposition de contrat enregistrée, j'ai demandé (nous avons demandé) à la Standard Life de présenter une demande d'enregistrement du contrat en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale applicable en matière d'impôt sur le revenu.
- Si je souscris (nous souscrivons) un régime immobilisé, je déclare (nous déclarons) en outre avoir lu, compris et accepté les conditions de l'avenant établi par l'autorité provinciale compétente. De plus, je reconnais (nous comprenons) que les modalités de l'avenant d'immobilisation précité prévaudront sur les dispositions du contrat.

**Attention** – Aux termes d'un régime enregistré, le titulaire du contrat est aussi le rentier. En signant la présente section, vous reconnaissez être d'accord avec les énoncés ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Titulaire du contrat

\_\_\_\_\_  
Rentier (*régime d'épargne non enregistré seulement, s'il ne s'agit pas du titulaire du contrat*)

\_\_\_\_\_  
Date (JJ-MM-AAAA)

- En fournissant les renseignements requis aux fins du dépôt direct, j'autorise (nous autorisons) la Standard Life à déposer les versements périodiques prévus en vertu du présent contrat au compte bancaire indiqué sur le spécimen de chèque personnalisé ou la preuve valable portant le timbre de l'institution financière. Aucune autre responsabilité n'incombera à la Standard Life à l'égard de ces versements.
- Si j'ai (nous avons) indiqué dans la proposition que je désire (nous désirons) régler des primes périodiques au moyen d'une CPA, j'autorise (nous autorisons) la banque ou toute autre institution financière que j'ai (nous avons) désignée à suivre mes (nos) directives.
- J'autorise (Nous autorisons) la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ou ses sociétés liées à transmettre les renseignements personnels détenus à mon (notre) sujet à d'autres institutions financières, à mon (notre) conseiller, à mon (notre) courtier autorisé et à toute tierce personne, s'il y a lieu, à des fins administratives ou pour le traitement de mon (notre) dossier.
- Je reconnais (nous reconnaissons) qu'il m'incombe (nous incombe) d'informer la Standard Life dans les plus brefs délais de tout changement d'adresse entre provinces ou territoires ou à l'extérieur du Canada de sorte que la Standard Life puisse s'acquitter de ses obligations fiscales.

\_\_\_\_\_  
Titulaire additionnel (*le cas échéant*)

\_\_\_\_\_  
Payeur (*convention de prélèvement automatique seulement, s'il ne s'agit pas du titulaire du contrat*)

\_\_\_\_\_  
Lieu de signature (*province*)

## 19 Consentement du conjoint

Dans certains territoires ou provinces (voir les directives sur la façon de remplir le formulaire), lorsque le rentier est un participant ou un ex-participant d'un régime de retraite enregistré en vertu de la législation applicable en matière de régimes de retraite, le consentement du conjoint est exigé aux fins du transfert de capitaux immobilisés.

Je consens à la souscription de ce régime immobilisé.

\_\_\_\_\_  
Conjoint (*selon la définition de la législation applicable en matière de régimes de retraite*)

\_\_\_\_\_  
Date (JJ-MM-AAAA)

**NOTE** : Dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Saskatchewan, le conjoint n'est pas tenu de signer cette section. Toutefois, un formulaire de consentement ou de renonciation du conjoint est exigé. Soumettre avec la proposition le formulaire pertinent de consentement ou de renonciation du conjoint de la commission des régimes de retraite visée.

## 20 Renseignements sur le conseiller

**Important** : Ces renseignements sont essentiels aux fins du traitement de la présente proposition.

Le conseiller qui assurera le suivi (aux fins des dossiers de la Standard Life) sera le signataire de la présente proposition.

Note : Le partage des commissions n'est pas offert actuellement pour les transactions électroniques.

Nom du conseiller (en majuscules)

Code du conseiller

Téléphone

Télécopieur

Courriel

Numéro de renvoi du distributeur

Nom du distributeur (AG, courtier)

Code du distributeur

% de partage des commissions  
(*le cas échéant*)

Je suis actuellement engagé dans le processus de mise sous contrat en vue d'obtenir mon code de conseiller de la Standard Life.

S'il existe plus d'un conseiller (maximum trois), cocher la case ci-contre et joindre les renseignements en annexe.

## 21 Déclaration, attestation et signature du conseiller (Assurez-vous de remplir les sections sur le Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes et Détermination de l'existence d'un tiers)

### I. Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes (régimes non enregistrés seulement)

La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et le *Règlement* connexe exigent que nous obtenions des renseignements supplémentaires sur l'identité du client dans les cas suivants :

- Le titulaire\* du contrat est une personne morale ou une entité;
- Le titulaire\* du contrat est un organisme de bienfaisance;
- Le titulaire\* du contrat verse une prime de 100 000 \$ ou plus.

Une (ou plusieurs) des situations ci-dessus s'applique-t-elle?

Oui (remplir le formulaire PC F6330, Renseignements additionnels pour l'identification du client).

Non

### II. Détermination de l'existence d'un tiers (régimes enregistrés et non enregistrés) :

Le titulaire\* du contrat agira-t-il au nom d'un tiers?

Oui (remplir le formulaire PC F5097, Détermination de l'existence d'un tiers).

Il m'a été impossible de déterminer si le titulaire\* du contrat agit au nom d'un tiers, mais j'ai des motifs raisonnables de croire que c'est le cas (remplir le formulaire PC F5097, Détermination de l'existence d'un tiers).

Non

En apposant ma signature ci-après, je confirme que :

- comme l'exige la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et le *Règlement* connexe, j'ai vérifié l'identité de chaque personne qui a apposé sa signature aux présentes en qualité de titulaire\* du contrat en examinant les originaux de documents d'identification valides et j'ai fait un effort raisonnable en vue de déterminer si le titulaire\* agit au nom d'un tiers.
- j'ai rempli la présente proposition en présence du titulaire\* du contrat et je suis titulaire d'un permis d'assurance vie valable dans la province ou le territoire où la proposition a été signée.
- à ma connaissance, les renseignements fournis dans la présente proposition sont exacts.
- le titulaire\* du contrat a été informé :
  - du nom de la (des) compagnie(s) que je représente;
  - du fait que je touche une rémunération (comme des commissions ou un salaire) pour vendre des produits de compagnies d'assurances de personnes;
  - du fait que je peux toucher une rémunération additionnelle sous forme de gratifications, programmes de congrès et autres incitatifs; et
  - de tout conflit d'intérêts personnel pouvant naître de la présente transaction.

\* et le titulaire additionnel, le cas échéant

\_\_\_\_\_  
Conseiller

\_\_\_\_\_  
Date (JJ-MM-AAAA)

## **Apprenez-en plus**

**Compagnie d'assurance Standard Life du Canada**  
Exploitation, Expérience client

**1245, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 1200**  
Montréal (Québec) H3G 1G3

**CP 11497, succ. Centre-ville**  
Montréal (Québec) H3C 5S5

**Téléphone (sans frais) : 1-888-841-6633**  
**Télécopieur (sans frais) : 1-877-882-4892**

**Courriel : [csc@standardlife.ca](mailto:csc@standardlife.ca)**

**[www.standardlife.ca](http://www.standardlife.ca)**